



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 février 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'informe les membres du Conseil de sécurité que les activités menées en application du mandat établi au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) et demandées dans une lettre datée du 26 mars 2008 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2008/206) ont entraîné, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, des dépenses d'un montant de 271 903 dollars des États-Unis. Les fonds nécessaires ont été transférés du compte séquestre Iraq.

J'ai pris note de la déclaration que le Conseil a faite à la presse sur l'Iraq et le Koweït (SC/10130), dans laquelle il indiquait que ses membres s'accordaient à financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pendant une période de six mois.

Étant donné que toutes les parties doivent traduire les déclarations politiques de bonne volonté en actions concrètes afin que des progrès soient accomplis au cours des prochains mois en vue de résoudre les problèmes en suspens, le Coordonnateur de haut niveau devra intensifier ses activités à brève échéance. À cette fin, il serait nécessaire d'allouer des ressources suffisantes pour financer les activités du Coordonnateur de haut niveau et de son personnel d'appui jusqu'au 30 juin 2011, soit un montant de 239 750 dollars des États-Unis. Il est proposé de prélever ces fonds sur le solde des fonds du compte séquestre créé par la résolution 1958 (2010) du Conseil de sécurité.

Si le Conseil souscrit à cette proposition, les fonds seront transférés du compte séquestre et mis à la disposition du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui est chargé de financer les activités du Coordonnateur de haut niveau.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon

